

56°/ 18 - Acquisition d'une parcelle de terrain de 43 m² représentant un empiètement sur la limite d'un terrain appartenant à M. SAINTE-COLOMBE à l'occasion des travaux de rectification et d'aménagement du lit du Ruisseau des Neirs.

Le Maire donne lecture du rapport:

" Messieurs,

Il s'agit pour la Commune de dédommager M. SAINTE-COLOMBE pour l'empiètement qui s'est produit sur son terrain lors des travaux de rectification et d'aménagement du lit du Ruisseau des Neirs.

L'intéressé a présenté une facture de 20.000.frs. et les Ponts et Chaussées ont établi le plan de situation.

La dépense sera imputée sur les disponibilités du chapitre 210 "Acquisitions de terrains".

Messieurs, je mets la question aux voix ./.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
M. Denis le 19 juin 1963
P. le Préfet
Le Secrétaire Général
Signé: J. Cluchard